

Échéances des rapports de clubs – Programme des marques de reconnaissance **CD-4**

Les formulaires « Mon club » doivent être remis au bureau international ou au centre de services canadien toutes les fois qu'un club ajoute un membre, en supprime un ou pour tout changement d'adresse; les modifications de président ou de secrétaire-trésorier; les modifications du jour, de l'heure ou de la fréquence des réunions. Les formulaires « Mon club » faisant le rapport des changements d'effectif pour le dernier mois de l'année administrative doivent être reçus au bureau international ou au centre de services canadiens au plus tard le 30 septembre pour que les changements s'appliquent au programme des marques de reconnaissance de l'année en cours.

Les mises à jour et les corrections des listes d'effectif sur les formulaires « Mon club » en préparation des paiements des cotisations doivent être reçues au bureau international ou au centre de services canadien avant le 31 décembre pour les cotisations du 1^{er} janvier; avant le 31 mars pour les cotisations du 1^{er} avril; avant le 30 juin pour les cotisations du 1^{er} juillet; et avant le 30 septembre pour les cotisations du 1^{er} octobre. Les paiements de cotisations deviennent en souffrance 60 jours suivant chaque échéance.

Le rapport annuel des activités doit être remis au bureau international ou au centre de services canadien pour le 20 octobre.

Le Rapport d'élection des dirigeants de club doit être remis au bureau international ou au centre de services canadien pour le 20 octobre.

Quand n'importe laquelle de ces dates de rapports tombent un samedi, un dimanche ou un jour de congé, où le courrier n'est pas livré au bureau international ou au centre de services canadien ou s'ils sont fermés, un rapport sera considéré « à temps » si le bureau international ou le centre de services canadien le reçoit le jour ouvrable suivant.

(Sept. 1954; juin 1968; mars 1978; déc. 1982; mars 1989; déc.1992)